



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charte NATURA 2000 sur le site FR 8301038 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle communiquerait les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

③ Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, déchets verts,...) et en ne mettant pas régulièrement à nu le sol.

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage de la végétation sur les rives et bords de chemins
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante. Absence de mise à nu du sol par les opérations d'entretien

⑤ Analyser finement les enjeux Natura 2000 et associer la structure animatrice en cas de projet d'implantation d'aménagements destinés à la pratique des loisirs.

Point de contrôle : état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.

RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas protéger les berges contre l'érosion (gravats, terres, enrochements,...) sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Ne pas prélever de sable, gravier et terre dans la rivière et ses abords sauf autorisation de l'administration (police de l'eau).

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence d'extraction.

③ Informer et sensibiliser les usagers du site pris en charge (location de canoë-kayak) ou adhérents (clubs de canoë/kayak, associations de pêche, de chasse,...) des enjeux et dispositions de la charte Natura 2000.

Point de contrôle : vérification du porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 et des dispositions de la charte dans les documents de communication, le règlement intérieur

④ Ne pas introduire d'espèces animales exotiques envahissantes (tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire

⑤ En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la police de l'eau avant de faire des travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux hydrauliques.

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupe à blanc sauf pour les peupleraies de culture

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Conserver pour les insectes au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur, lors des opérations de coupe en veillant à la sécurité du public (pas d'obligation en l'absence de gestion).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

③ En cas de plantations, utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.

MILIEUX PRAIRIAUX

Engagements soumis à contrôles

① Préserver la qualité de l'eau en n'utilisant pas de produits phytosanitaires sur le site (herbicides, insecticides,...)

Point de contrôle : contrôle de la végétation et des pratiques sur place.

② Maintenir les haies et alignements d'arbres (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers)

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature puis contrôle sur place.

③ Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.

Point de contrôle : Contrôle sur place

④ En cas de plantations d'arbres isolés ou de haies (hors vergers), utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.

le :, à.....
nom et signature du ou des propriétaires

le :, à.....
nom et signature du ou des ayants droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engin motorisé au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels
- Limiter les interventions sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet
- Veiller à limiter la divagation de ses chiens au sein des milieux naturels du site, notamment en période de reproduction de la faune entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute nouvelle station d'espèce végétale exotique envahissante sur un bras mort ou un plan d'eau, sauf pour la Renouée du Japon déjà connue.

RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

- Favoriser une ripisylve non exploitée large d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau et bras morts, ou à défaut une bande enherbée.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la non-intervention sur les forêts alluviales naturelles, à l'exception des coupes visant la sécurité des biens et des personnes.
- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge, privilégier la régénération naturelle.

MILIEUX PRAIRIAUX

- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (éviter les traitements de la famille des avermectines)
- Eviter de fertiliser les pacages
- Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire

GITES A CHAUVES-SOURIS

- Limiter les activités humaines dérangeantes sous les ponts routiers et ferroviaires, en dehors des obligations d'entretien.

ANNEXE 1 : LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE - (Source : CBNMC, 2009)



Nom latin		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.		Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtkova	Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.		Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle		Ailanthé glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.		Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
	<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.		Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.		Bident feuillu
<i>Buddleja davidii</i> Franch.		Buddléia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*		Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe raide
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.		Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.		Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*		Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell		Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John*		Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>		Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.		Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.		Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.		Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*		Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
	<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.		Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> DC.		Seneçon du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*		Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie
	<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits
	<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES DES FORETS ALLUVIALES D'AUVERGNE
A UTILISER EN CAS DE PLANTATION SUR LE SITE NATURA 2000

Espèces arbustives :

<i>Nom français</i>	<i>Nom latin</i>
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Eglantier	Rosa canina
Erable champêtre	Acer campestre
Fusain d'Europe	Eonymus europaeus
Groseillier des Alpes	Ribes alpinum
Groseillier à maquereaux	Ribes uva-crispa
Orme commun	Ulmus minor
Prunellier	Prunus spinosa
Saule marsault	Salix caprea
Saule pourpre	Salix purpurea
Sureau noir	Sambucus nigra
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne lantane	Viburnum lantana
Viorne obier	Viburnum opulus

Espèces arborescentes :

Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Charme commun	Carpinus betulus
Chêne pédonculé	Quercus robur
Erable plane	Acer platanoïdes
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Merisier	Prunus avium
Noyer commun	Juglans regia
Peuplier noir	Populus nigra
Saule blanc	Salix alba
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos